



L'éducation artistique et culturelle

publié le 09/12/2016 - mis à jour le 12/12/2016

Descriptif :

Guide et charte pour la mise en oeuvre de l'éducation artistique et culturelle

L'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, il fait l'objet d'une circulaire interministérielle, publiée le 9 mai 2013, qui en précise les principes et les modalités, et d'un arrêté du 7 juillet 2015 qui fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.

Documents joints

 [Charte pour l'éducation artistique et culturelle](#) (PDF de 780.8 ko)

 [Guide pour la mise en oeuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle](#) (PDF de 2.1 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.